L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 2 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 2 FEVRIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par H. Stern & Co., dans leurs salles d'encans, bottes, souliers et bottequins.

Lisez les annonces d'encans, de C. E. Gurardey de propriétés de chaix de la ville annoncées comme devant être vendues publiquement demandi prochain, à la Bourse d'encans St-Charles, pour le compte de commerçants et autres.

La liste complète des magasins et des résidences, tous généralement situés, journal lequelle se trouvent les plus recherchés du 1er. 24. Rues et dans districts. On ne peut guère trouver de meilleures maisons et de placements plus sûrs. L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée. Voyez les plans à la bourse et les annonces de Gérardey pour les conditions et tous les détails.

FRANCE.

MAC-MAHON ET GRÉVY.

Nous sommes heureux de constater que le changement qui vient de s'accomplir en France n'a occasionné ni troubles, ni agitation. C'est un indice favorable de l'amélioration qui s'est faite dans l'esprit politique du peuple parisien, si impressionnable. Un président de la république se retire; son successeur est nommé par les Chambres, conformément aux règles constitutionnelles, et le pays, confiant dans les institutions nouvelles qu'il s'est données, ne voit dans ce changement de personne aucun sujet immédiat d'inquiétude. La majorité républicaine accueille avec satisfaction l'avènement d'un des siens à la première magistrature, tandis que les anciens partis, rendus prudents par leur défaite récente, s'inclinent d'assez bonne grâce devant ce résultat inévitable.

La lettre de démission du maréchal Mac-Mahon est à la fois simple et digne. Elle confirme la haute opinion que nous n'avons cessé d'avoir de cet honnête soldat qui reste pour nous un type de patriotisme, de loyauté et d'honneur.

Maintenant qu'il est retiré du pouvoir, le Maréchal sera, nous l'espérons, jugé avec justice et impartialité. Il ne faut pas oublier qu'il n'a pas été élevé dans les idées républicaines, et qu'il a été élu président par une majorité opposée à l'établissement permanent de la République. Après avoir vainement essayé de gouverner avec deux ministères républicains, le ministère Dufaure et le ministère Simon, voyant les deux Chambres divisées d'une façon irréconciliable, il s'est laissé persuader par les conservateurs qui l'avaient élu, qu'en faisant appel au pays, celui-ci lui renverrait une majorité conservatrice qui permettrait à la Chambre de marcher d'accord avec le Sénat. C'est dans la conviction que de nouvelles élections amèneraient la formation d'un parti constitutionnel conservateur, qu'il a fait le 16 mai. On sait comment les trois partis coalisés, infidèles au programme de l'Union conservatrice, ont cherché à faire tourner le mouvement chacun en sa faveur, et à quelle défaite écrasante cette division, non moins que les procédés arbitraires du ministère, les a conduits.

Devant la manifestation imposante de la volonté de la nation, le Maréchal-Président a, le 14 décembre 1877, chargé de nouveau M. Dufaure de former un ministère qui pût marcher d'accord avec la majorité de la nouvelle Chambre. L'accord s'est fait et a duré un an. A en croire les déclarations du chef de la gauche avant les élections sénatoriales du 5 janvier, il était permis d'espérer que cet accord pourrait durer jusqu'à la fin du terme présidentiel de Mac-Mahon. Mais, ou ces déclarations n'étaient pas sincères, ou le succès des gauches dans les élections ayant dépassé les espérances, un nouveau programme a été substitué à l'ancien.

D'après une dépêche, M. Gambetta songerait déjà à faire modifier la Constitution de façon à renforcer le pouvoir exécutif. Ce serait certes fort sage, car nous avons souvent signalé les dangers du système qui consiste à confondre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en remettant aux Chambres la direction journalière du gouvernement. Mais, si la nouvelle est vraie, elle prouvera que la crise qui vient d'avoir lieu n'a eu d'autre objet que de forcer le Maréchal à la retraite. Ça a été, d'ailleurs, la tactique des gauches depuis longtemps, et l'opposition faite au ministère Simon n'était que le début de la campagne.

Nous constatons cela simplement pour faire comprendre que, quelles qu'eussent été les concessions faites par le Maréchal, elles eussent été suivies de nouvelles exigences jusqu'à ce qu'il se retirât. Il a donc bien fait de ne pas attendre plus longtemps et de saisir l'occasion qui lui était offerte à propos de l'armée.

Les républicains ont voulu avoir le pouvoir exécutif entre les mains et ils l'ont aujourd'hui. Eût-il mieux valu pour leur cause qu'ils eussent eu un peu plus de patience et qu'ils eussent laissé arriver l'échéance de 1880? C'est là une question sur laquelle les appréciations peuvent varier.

Tout dépendra de l'usage que le parti républicain, désormais maître absolu de toutes les branches du gouvernement, va faire de son pouvoir. Pour donner à son parti le temps de la réflexion, le nouveau président, M. Jules Grévy, a engagé le ministère Dufaure à rester quelques jours en fonctions. M. Gambetta, ayant accepté la présidence de la Chambre, s'est retiré habilement des luttes parlementaires, sachant qu'en s'y use à la longue, et il va attendre patiemment dans ce poste d'observation, que son tour vienne de remplacer M. Grévy.

Monsieur Grévy est un républicain d'avant 1848, non suspect à son parti. Parfait honnête homme, d'ailleurs, il jouit de l'estime et du respect de tous. Ce n'est ni un grand orateur, ni une intelligence vaste et brillante, mais c'est un homme droit, un juriste érudit, ayant une longue expérience des affaires politiques et un bon sens pratique qui l'éloigne des mesures extrêmes. En temps ordinaire, il ferait un président correct et respecté.

Mais la question est de savoir si la république française est arrivée à cet état normal où les institutions peuvent fonctionner sans secousses. D'un autre côté, les républicains, divisés en quatre groupes, sont-ils d'accord sur le nouveau programme à adopter. La nécessité de faire des concessions récentes devrait suffire pour rendre cet accord possible, si l'appât des portefeuilles, constamment offert aux ambitions particulières, n'était le nommer une pierre permanente de discorde entre les groupes.

Le parlementarisme va donc être l'épreuve à laquelle on va tâcher pour éviter de faire entrer la république dans une période d'agitations [illegible]. Déjà, l'on annonce que l'extrême gauche va réclamer le retour des [illegible] à Paris, la liberté de réunion, etc. Revera-t-on s'ouvrir des clubs dans les faubourgs de Paris et les Chambres centrées de politique de la part du peuple souverain? Ce sont là des fantômes d'un passé déjà oublié—on oublie si vite en France—mais il n'en est pas moins vrai que les lapins de Bitchetin [illegible] ne peuvent qu'en [illegible] le pouvoir, [illegible] l'opinion publique, qui ne supporte pas sans mouvement. Il y a certes beaucoup de progrès à accomplir dans la société française, mais si on veut déployer trop vite, on n'aura pas le temps de réfléchir. Une marche trop rapide, des procédés trop révolutionnaires alarmeraient les intérêts, et créeraient une réaction rapide.

Un des symptômes les plus encourageants de la situation présente, c'est assurément la quiétude profonde avec laquelle a été accueilli le changement dans la présidence. Nous espérons que rien ne troublera cette confiance et nous souhaitons qu'aucune complication extérieure ne surgisse pour entraver le développement progressif de la phase nouvelle dans laquelle vient d'entrer la république française.

LÉGISLATURE—Nous passerons en revue les travaux de la législature après l'ajournement, mais nous dirons, dès à présent, qu'une des réformes à introduire dans la Constitution sera de prescrire qu'il soit statué dans les premiers jours de la session sur les sièges contestés et [illegible] aucun candidat évincé. Le moyen d'éviter que l'on attende au dernier jour de la session pour adopter le bill des allocations générales et autres bills nécessaires, sera d'interdire la présentation de tous bills locaux ou particuliers avant le vote final sur les lois générales indispensables.

LISTE DES LETTRES.—N'ayant pas reçu, hier soir, la liste des lettres, nous la publierons mardi.

UN AUTRE REMÈDE POUR LA FIÈVRE JAUNE—Dernièrement, un brave épicier de notre ville croyait avoir trouvé la vraie cause de la fièvre jaune dans les émanations ammoniacales des ruisseaux. Voici, maintenant, un avocat qui propose l'ammoniaque comme un remède infaillible pour abaisser la température du corps et neutraliser le "poison acide" qui selon lui, produit la fièvre jaune. Nous remercions M. Livingston de sa brochure, mais nous croyons devoir le prévenir qu'il y a longtemps qu'on a essayé et qu'on continue à employer l'eau sédative pour l'objet qu'il propose. Tant il est vrai qu'il y a rien de nouveau sous le soleil.

LA GRANDE ROUTE DU KENNESAW.—Depuis que le train du Kennesaw n'est plus retenu par les convois en retard qu'il attendait jusqu'à présent, il arrive à sa destination à l'heure et à la minute réglementaire. Nous félicitons bien sincèrement l'administration de la résolution qu'elle a prise, et les voyageurs lui en sauront un gré infini, car ils sont toujours heureux de pouvoir compter sur l'exactitude dans les heures de départ et d'arrivées des trains de chemin de fer. La ligne du Kennesaw est la seule où les Pullman cars vont tout d'un trait jusqu'à Washington, sans changement de voiture et dont les trains arrivent à New York à 6 h. 45 m. du matin. C'est celle que l'on doit prendre quand on tient, en voyageant, à la rapidité et au confort.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.—Nous avons reçu de MM. Kelly et Lazarus, avocats, un exemplaire du mémoire qu'ils ont présenté au gouverneur Nicholls au nom des créanciers de la Banque Consolidée des Planteurs.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. A. A. Bohne, marchand de musique, 309 rue Dryadea, la valse de O. Metra, sur *Les Cloches de Corneville*.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shaddies!

THEO. DANZIGER'S SONS, la maison bien connue établie dans cette ville depuis 1849 et qui s'est rendue à juste titre si populaire dans notre population de langue française, a transféré son magasin au No 131 de la rue du Canal (Batisse Touro). En dépit de la dureté des temps, cette maison a fait d'immenses affaires, grâce à ce qu'elle reçoit chaque jour les nouveautés en marchandises sèches et articles de fantaisie et à ce qu'elle se contente du plus faible bénéfice imaginable.

Son ancien magasin était toujours si encombré qu'elle a été obligée pour satisfaire ses nombreux clients de prendre le grand et spacieux local du No 131 de la rue du Canal, où elle a maintenant le magasin le plus élégant de la ville.

Nous espérons que nos lecteurs et, nos lectrices profiteront de l'invitation qui leur est faite pour faire à ce magasin une visite qui sera certainement très intéressante attendu que ces messieurs se proposent d'avoir cette semaine un étalage très varié de marchandises.

Nous félicitons messieurs Danziger de s'être assuré les services de messieurs H. L. Norès et J. E. Norès. Un grand nombre de nos lecteurs seront enchantés de retrouver ces messieurs Norès dans le nouvel établissement. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de ces messieurs car leur expérience et leur courtoisie sont bien connues du public.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet

Les Studios font de délicieux sandwiches.

DÉSINCRUSTANT ET ENGRAIS.—Un des plus graves inconvénients des chaudières à vapeur, surtout quand on emploie les eaux limoneuses du Mississippi, c'est l'incrustation. De tous les procédés employés jusqu'à ce jour pour désincruster les chaudières, celui de Figier est, d'après les meilleures autorités, celui qui est le plus facile à appliquer le plus simple et aussi celui qui a le grand avantage de ne pas attaquer le métal. M. Hugh W. Montgomery, 160 rue de la Commune, est l'agent à qui doivent s'adresser les propriétaires de chaudières désireux de se servir de cet utile procédé. La même maison a en vente du guano de l'île aux Pins pour la culture des cannes à sucre et de toutes les plantes qui murissent rapidement et de phosphate d'ammoniaque pour le coton et d'autres plantes. On y trouvera aussi du plant de sorgho ou "early sumber sugar cane" de la récolte de 1878 de Kenney et Miller du Minnesota.

FRUITS, LÉGUMES, VOLAILLES, ETC.—M. A. B. Dazet a établi au No. 20 rue Poydras, coin Fulton (ancien local de John Bell), un grand dépôt de fruits, légumes, primeurs, volailles, œufs, pommes de terre, etc., etc. Il remplira à des prix très modérés tous les ordres qu'on voudra bien lui adresser. Il reçoit d'excellents fruits de California. M. Chateaux doit on connaît la compétence dans le commerce dont il s'agit, sera toujours au No. 20 rue Poydras. On peut être certain en s'adressant à lui d'être servi avec promptitude et à des conditions très avantageuses pour l'acheteur.

CARROSSES.—Nous appelons l'attention du public sur l'annonce de MM. Fred. N. Thayer & Co., qui a transféré son établissement de la rue des Magasins à la rue Gravier 162, en face de l'Hôtel St Charles. M. Thayer, qui s'est associé M. E. W. Herrick, continuera à être l'agent de Crane, Breed & Co., de Cincinnati, et il fera une spécialité à lui de leurs calèches de métal patentées, cachots, corbillards et de tout ce qui se rattache aux pompes funèbres. On trouvera aussi dans le même établissement les bugguies, les voitures légères, les coupés et les landaus de J. Cunningham, de Rochester, Etat de New-York, enfin tout ce qui se rapporte à la carrosserie des meilleures fabriques du Nord.

Adoptez votre charrue aux pays bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet, 4 rue Carondelet

Les Studios, toujours prêts, n'ont pas besoin d'être cuits.

Café, Café, grillé et moulu, chez A. Villemain, à la raison de 25 cents la livre.

MARCHANDISES AVARIÉES.—L'ancienne maison de J. A. Braselman, rue des Magasins, 588, au coin de la rue St-André, annonce qu'elle a reçu une grande quantité de marchandises sèches qui ont échappé avec des avaries, au dernier grand incendie dans la ville de New-York. La liste de ces articles est longue et variée. Nous y remarquons des alpacas, des batistes, mousselines, nansouk, piqués, bas anglais, serviettes damassées, toiles d'Irlande, etc.... Toutes ces marchandises ont été assurées à la moitié environ de leur valeur, et par conséquent, peuvent être cédées ici à des prix extraordinairement réduits. Nous recommandons l'annonce de M. Braselman à nos lecteurs.

MEUBLES.—M. F. Remy, rue de Chartres, 192, a toujours en magasin un grand assortiment de meubles en noyer, bois de rose et acajou, qu'il peut céder à très bas prix bien qu'ils soient solides et élégants, car ils proviennent d'excellentes fabriques. M. Remy s'occupe aussi de réparations de meubles et de déménagements.

[illegible] de la mortalité dans notre ville [illegible] cause raisonnable, et la mort résultant généralement de choses les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont choses si communes que dans les agitations de chaque jour nous sommes exposés à ne pas voir les dangers qui nous menacent et souvent il est trop tard, la fièvre ou les désordres des poumons s'étant déjà déclarés. Des milliers de gens perdent la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Boerhave guériront en eut été un sûr résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de poitrine et de poumons, le Sirop Allemand de Boerhave est reconnu comme la plus grande découverte de son genre en médecine. Tous les droguistes dans tous pays vous en attesteront le merveilleux effet. Plus de 950,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière sans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'effet du sirop.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acidités, soulage des coliques, régle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition et d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

LEGRAI—FRÉMAUX.—Marié, le 27 janvier 1879, à l'église Ste-Anne, par le Rév. Père H. Tuissine, ALBERT LEGRAI à Mlle AIMÉE FRÉMAUX, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

Décédés, hier soir, à sept heures et demie, dame JUAN BOSQUE, née Rosalie del Medal, native de la Havane. Les amis et connaissances des familles B. Domingues, Pierre del Medal, Vve M. P. Avila, Joseph Cruz et P. A d'Hémécourt, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi funèbre partira de la résidence du beau-frère de la défunte, M. B. Domingues, No. 235 rue Marais.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

DERNIÈRE SEMAINE DE LA BRILLANTE SAISON D'OPÉRA.

M'LLE EMMA ABBOTT

—Et la Troupe de—

GRAND ORÉRA DE HESS

DANS UN MAGNIFIQUE RÉPERTOIRE.

Lundi, 3 Février,

MARTHA.

Emma Abbott, H Peakes,
Mlle Randall, E. Seguin,
M. C. Turner.

Mardi, 4—LA BOHEMIENNE de Balfe.
Annie Montague, E. Seguin,
Zelda Seguin, C. Turner,
G Hall, M. Tilla.

Mercredi—Matinée d'Abbott—MIGNON.
Mercredi soir—LES CLOCHES DE CORNEVILLE.

Jeudi et vendredi—Pour la première fois en Amérique, l'opéra populaire de Massé.

PAUL ET VIRGINIE,

Avec Emma Abbott et une grande mise en scène.

Samedi—Matinée d'Abbott—FAUST.
Samedi soir—LE TROUVÈRE.
Dimanche, 9 février—Les éminents Comédiens, ROBSON et CRANE, dans OUR BACHELORS
2fév—

Association Dramatique Orléanaise.—Les personnes ayant des réclamations contre l'association, sont prées de les présenter au Trésorier, au local du club, rue Toulouse, de trois à quatre heures P. M.

Le Secrétaire de la Direction
2 fév—1f A. GUILLEMET.

Le Dr SOUCHON,
DE RETOUR EN VILLE.
A repris l'exercice de sa profession.
198 RUE ROYALE,
Entre Ste Anne et Dumaine.
Consultations de 8 heures à 4 heures.
2 fév—3 m 16—PP.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Capital payé.....$500,000
VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 52 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.		
Sur les Risques de feu	$212,422 68	
Risques de rivière	85,373 39	
Risques maritimes	49,841 90	
		$347,637 97
Ajoutes: Risques non terminés 1877	$104,741 00	
		$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878...	94,739 00	
Primes remboursées	19,457 39	
		114,196 39
Primes nettes		$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur Risques de feu	54,709 23	
Risques de rivière	37,367 98	
Risques maritimes	15,230 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,323 00	
		$146,630 77
Ajoutes: Réassurances	35,045 25	
Taxes	6,547 94	
Loyer	2,000 00	
Board of Underwriters	6,593 20	
Dépenses	34,482 91	
		84,669 30
Fonds de réserve		10,000.00
Dividende de surplus capital	49,568 29	
Moins solde compte et intérêt	24,284 30	
	$25,283 99	
		$256,864 66
Profit net		$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actifs et Bons	$237,684 32
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,665 33
Billets à recevoir	8,502 93
Propriétés immobilières	28,500 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,484 03
Total de l'actif	$591,519 81

L'ancien président était une compagnie qui a payé les dividendes suivants:

JAS. T. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 29e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à son réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mûr de côté des sommes jugées nécessaires pour le réserve, prélevé des profits nets de l'année, et payé des pour cent de dividende aux sociétaires, a résolu de payer un dividende en espèces de vingt pour cent à ceux de ses sociétaires qui ont été participants de l'année dernière le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

[illegible]

Fruits et Légumes.

Atteindre votre charrue aux pays bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet, 4 rue Carondelet

Les Studios, toujours prêts, n'ont pas besoin d'être cuits.

GRANDE OUVERTURE
CHEZ
DANZIGER,
No 131 rue du CANAL,
BATISSE TOURO.

Nous prévenons nos amis, nos clients et le public en général

Que Nous Avons Transféré
Notre établissement
RUE DU CANAL 131,
où nous les invitons respectueusement à notre
GRANDE OUVERTURE ET EXPOSITION
qui commencera demain
LUNDI, 3 FÉVRIER 1879,
et continuera
TOUTE LA SEMAINE.
Nous avons importé pour cette occasion
UN IMMENSE ASSORTIMENT
—DE—
Nouvelles Marchandises
Et nous espérons que nos amis, nos habitués et le public,
Nous Favoriseront d'une Visite.
Très Respectueusement,
THÉO. DANZIGER'S SONS,
131 RUE DU CANAL.
(BATISSE TOURO.)
2 fév—1f PP.

FEU... FEU...
GRANDS
Bons Marchés
EN
MARCHANDISES AVARIÉES
Provenant du dernier grand
Incendie à New-York
Endommagées par l'eau et la fumée seulement, vendues à l'encan pour le compte des compagnies d'assurances et achetées pour la moitié de leur valeur, comprenant en partie
100 Pièces de
Alpaca noir fin et taupine,
Une caisse
Fine Batiste toile grise,
350 Pièces
Robinet, Brin pour Manufacturiers, des qualités inférieures des qualités les plus fines
150 Pièces
Mousselines fines brochées,
300 Pièces
Linon, Victoria, Nansouk, Mousseline Suisse,
comprenant toutes les qualités,
100 Pièces
Piqués fins et Welts,
5.000 Yardes
Dentelles et Broderies,
100 Douzaines
Bas anglais, première qualité, pour Hommes,
100 Douzaines
Bas anglais, fins, pour Hommes,
50 Pièces
Damas soie pour table
500 Douzaines
Serviettes, Essuie-mains et Doylies,
10 Caisses
Toile d'Irlande,
Des qualités ordinaires aux plus fines.
25 Pièces
5/4 Toile pour Tales d'Oreiller.
1,000 Douzaines
Mouchoirs pur fil pour Dames et Hommes,
200
Couvrepoinctes de Marseille, blanches et en couleur,
15 Caisses
Calicos, Coton blanc et écru.
Les Marchandises ci-dessus mentionnées arrivent par les steamers de New-York et seront offertes en vente le
MARDI, 4 FEVRIER
J. A. Braselman,
586 - RUE MAGASINS - 588
COIN ST.-ANDRÉ.
2 fév—1f

Nouvelle Orléans, 1er février 1879.
Notre procuration est, dès ce jour, donnée à M. H. B. Ferguson.
Fev 2 et 5— RICE, BORN & CO.

Transport et livraison de paquets.
PAQUETS transportés et livrés dans toutes les parties de la ville, tant qu'à Carrollton, Algier et Gretna.
Marché fait avec les maisons de commerce pour la livraison quotidienne régulière de leurs marchandises.
On les a, s'il est besoin, chercher, les paquets, et on les recevra aux dépôts suivants:
MERROW & WESTERFIELD, 25, rue Carondelet.
T. W. BEHAN, 379½ rue Dryades.
F. M. NORMAN, 596 rue Magazine.
S. DUHLAP, 181½ rue Poydras.
J. BASTIAN & CO., 190 rue du Canal.
A. ROY, 27 rue du Canal.
J. FORCADE, 105 rue de Chartres.
POST OFFICE, rue Premier, Gretna.
CAFE ROOSES, rue Pasteurs, Algier.
C. MULLER, 8 rue Jackson.
JAMES ROSS, Agent,
2fev—3mtd No 25 rue Carondelet.

Nouvelle Maison,
ANCIEN LOCAL JOHN BELL,
20 Poydras, coin Fulton,
Près du Dépôt du Chemin de Fer Morgan.

A. F. B. DAZET, Entrepreneur de Fruits et Marchandises de Primeurs. On trouvera constamment des Choux Palmiste, Fruits de Mer, Fraises du Nord, Ananas, Raisins constamment dans l'Ouest, des Oranges, Citrons, des Pommes et des Fruits de Cythère, Grenades, Bananes, Noix de Coco, Dattes, etc. Il vendra constamment au comptant et marchandises de toutes sortes, Volailles, Gibier, Poissons, Huîtres, Légumes, Pommes de terre, etc., etc. Il remplira à des prix très modérés tous les ordres qu'on voudra bien lui adresser. Il reçoit d'excellents fruits de California. M. Chateaux doit on connaît la compétence dans le commerce dont il s'agit, sera toujours au No. 20 rue Poydras. On peut être certain en s'adressant à lui d'être servi avec promptitude et à des conditions très avantageuses pour l'acheteur.

A VILLERMIN, [illegible] Bière Glacée, [illegible] gauche Bière et Cidre.
[illegible] un [illegible] du BON CAFÉ qu'il [illegible] à ses clients et au public en général. [illegible] en [illegible] et vous le [illegible]. Essayez du THÉ noir et vert de qualité supérieure, [illegible] de Quinine, Bière [illegible], Sirop [illegible] Bière [illegible] Ale et Porter, Bière [illegible] Bière [illegible] Bière [illegible] de Bière [illegible] Bière [illegible] Bière [illegible]